



Mise à disposition gratuite d'un véhicule

La Résidence Sainte Clotilde met à disposition de

Madame, Monsieur

Domicilié (numéro et nom de voie)

A (code postal et ville)

Titulaire du permis de conduire n°

un véhicule FORD Transit immatriculé CC-325-FP, pour le transport de son proche

Monsieur, Madame

demeurant à la Résidence Sainte Clotilde et nécessitant un véhicule adapté pour se déplacer dans la journée du
(date) deH..... àH.....

pour un trajet de 50 km maximum.

L'utilisateur certifie être titulaire du permis de conduire B depuis au moins trois ans et s'engage à

- Utiliser le véhicule pour le seul usage mentionné ci-dessus ;
- Respecter les règles d'utilisation du véhicule (ne pas fumer à l'intérieur, nettoyer les éventuelles saletés occasionnées par l'utilisation) ;
- Rendre le véhicule dans un état conforme à l'état initial (cf. Etat des lieux) ;
- Signaler à la Résidence toute anomalie technique ou incident routier survenu durant l'utilisation du véhicule ;
- Restituer les clés du véhicule auprès du Service Technique ou de l'équipe soignante (en cas d'absence de ses derniers) après utilisation.

Le véhicule est mis à disposition à titre gratuit. Cependant, **il est demandé à l'utilisateur de refaire le niveau de carburant (Diesel) après utilisation du véhicule.**

En cas de dommage, l'assurance de la Résidence couvrira les frais sauf

- **En cas de faute de l'utilisateur** : la franchise prévue par le contrat d'assurance restera à la charge de l'utilisateur, qui s'engage à la rembourser.
- **En cas de vol du véhicule** : l'utilisateur s'engage également à rembourser la franchise.

En cas de contravention au Code de la Route, la Résidence transmettra systématiquement aux forces de l'ordre une copie du présent document.

Fait à le

Pour le directeur de la Résidence Sainte Clotilde

Signature de l'utilisateur

Signature du membre de l'équipe présent ce jour

précédée de la mention « Lu et approuvé »